



**Mini-session
d'inventaire
Zones blanches
de l'Ain
24–26 octobre
2025**

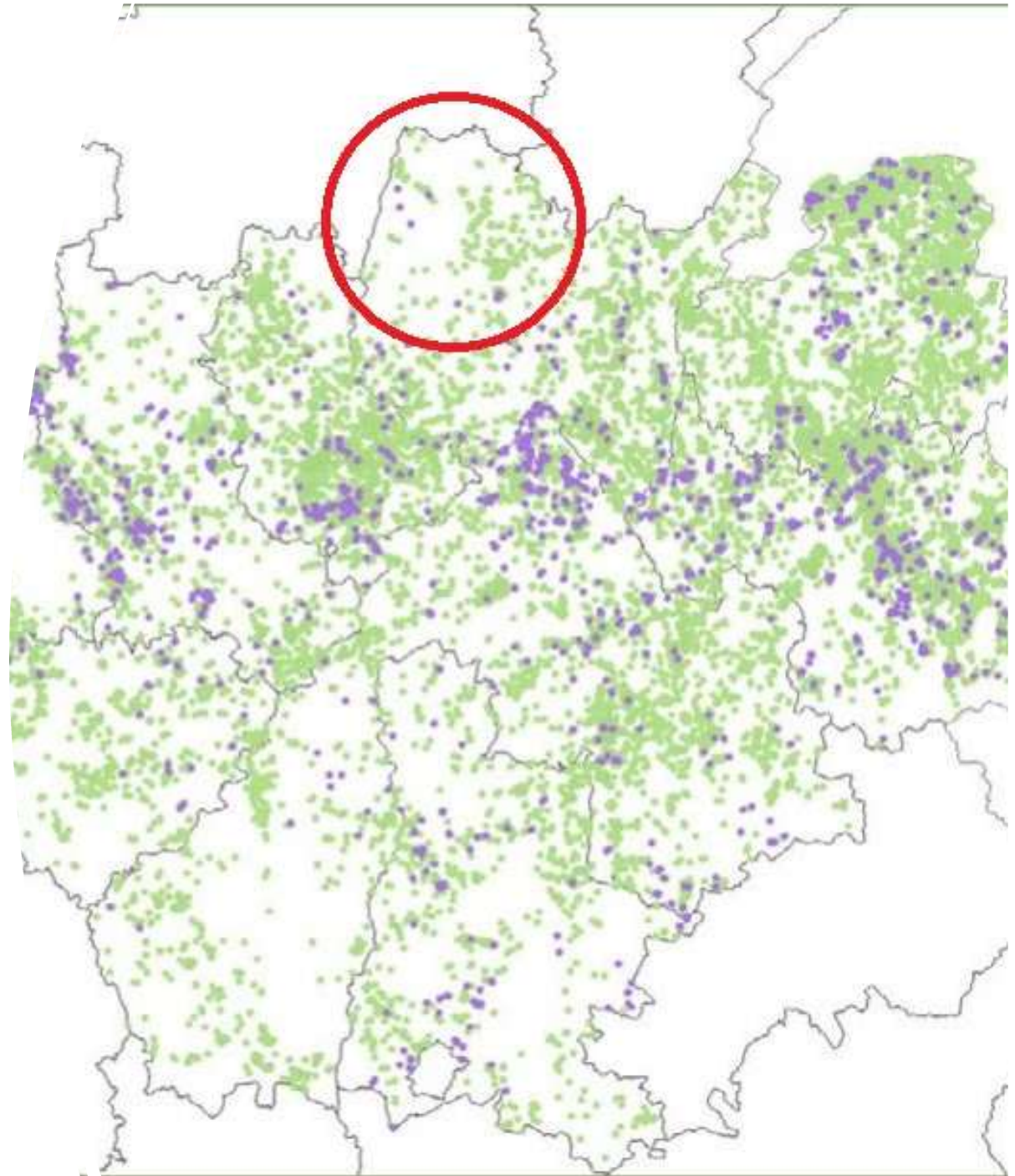


Contexte

- La mini-session Bresse a constitué une occasion privilégiée de mettre en valeur la SNAA, d'accroître sa visibilité et d'affirmer sa reconnaissance tant au niveau régional qu'auprès de la Fédération Mycologique et Botanique Dauphiné-Savoie (FMBDS).



) des stations référencées dans MycoflAURA pour lesquelles :
/olets indiquent les stations enregistrées en 2024



-
- Partenariat : FMBDS & SNAA
 - Impulsion : Jean-Marc Perdrix
 - Objectif : inventorier la zone blanche de la Bresse de l'Ain

L'équipe

- 4 Encadrants : Alain Favre, Laurent & Christine Francini, Daniele Ferry.
- 19 Participants : mycologues, SNAA, professeurs du DIU, passionnés et amis.
- Et une «PME» a l'intendance : Philippe, Michelle, Éliane
- 26 personnes au total



Déroulement

- Prospections en forêt



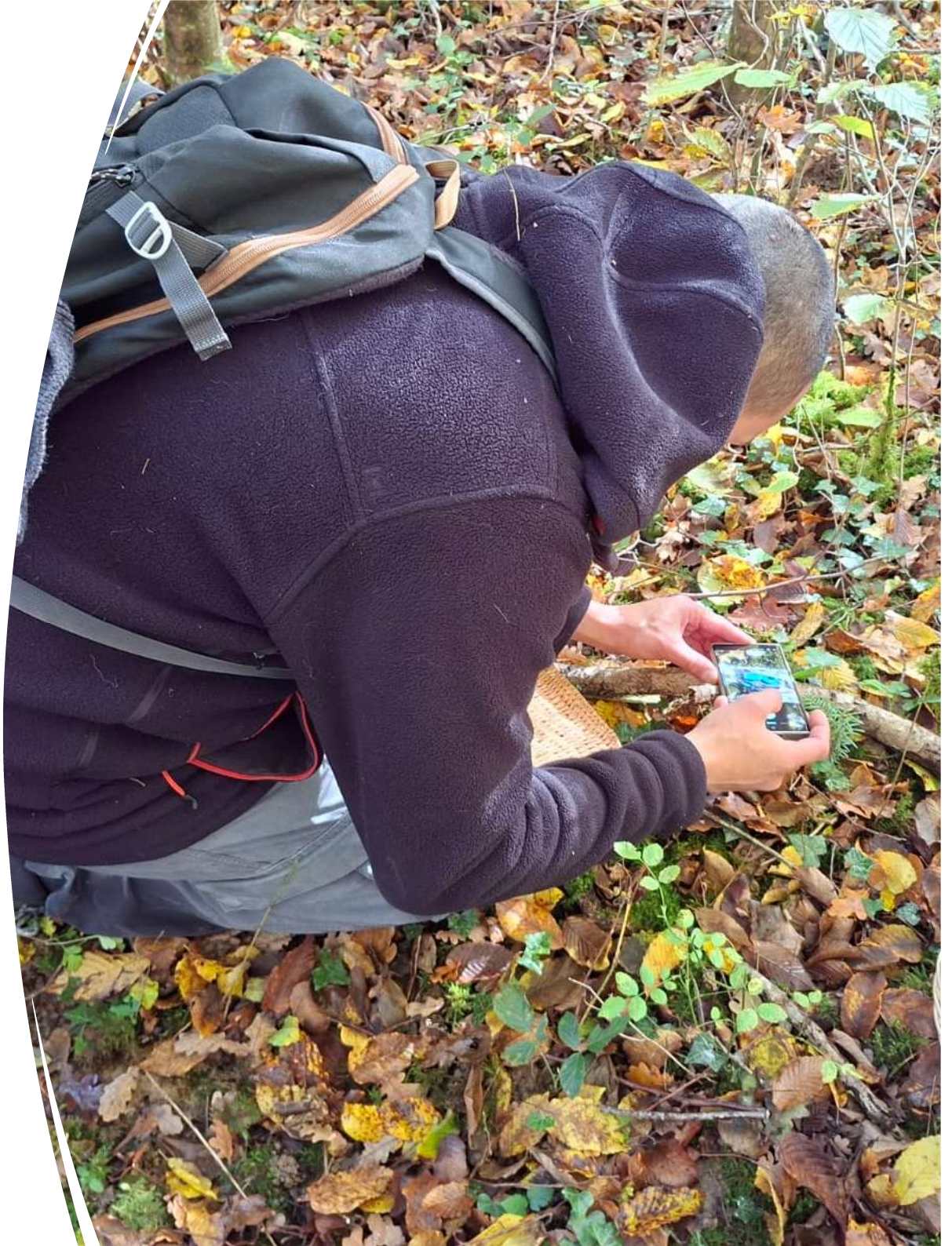
-
- Déterminations en salle (microscopie)



-
- Equipe Francini



-
- Collecte, photos, notes





-
- 13 sites prospectés



Connaissance du patrimoine
en Auvergne-Rhône-Alpes

Resultats

- 825 observations
- 314 espèces identifiées
- Les données sont intégrées à MycoflAura et aux fichiers nationaux



avec le soutien de

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes





-
- La “PME” en action avec une Intendance aux petits oignons.







Remerciements

- FMBDS
- Crédit Agricole Centre-Est
- Association Tremplin 01 Traiteurs
- Merci a tous pour cette réussite.

Abonnement 2026

Bulletin mycologique et botanique Dauphiné-Savoie

À payer au plus tard le **28 février 2026**
Après le 1^{er} mars, ajouter 8 € aux tarifs indiqués ci-dessous
(pour l'envoi des bulletins déjà parus)

Nom et prénom :
Dénomination association/institution) :
Adresse :
Code postal : Ville :
Pays : Email :

Tarif abonnement 2026 (cocher la case correspondante)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 33 € individuel France | <input type="checkbox"/> 39 € individuel résidant à l'étranger |
| <input type="checkbox"/> 39 € association/institution France | <input type="checkbox"/> 44 € association/institution à l'étranger |

Règlement à l'ordre de la FMBDS

- par chèque, sur banque située en France uniquement ;
- par virement (UE uniquement) à La Banque Postale CCP 2147 G Lyon.
IBAN : FR08 2004 1010 0700 0214 7G03 883 – BIC : PSSTFRPLYO.

Très important : pour valider votre abonnement payé par virement, transmettre vos coordonnées par mail à Mme Mireille MIGAIRE : abonnements@fmbds.org

Si changement : pensez à lui communiquer votre nouvelle adresse.

Tarif RÉDUIT 2026 = 24 € à payer au 28 février.

Seuls les règlements globaux sont acceptés pour pouvoir bénéficier de ce tarif réduit.

Chèque individuel = tarif individuel (voir plus haut).

- **FMBDS** : chaque ASSOCIATION affiliée à la FMBDS adresse un seul chèque ou virement avec la liste de ses propres abonnés.
- **Les autres Fédérations** bénéficient aussi de ce tarif grâce à un accord interfédéral.
Chaque fédération regroupe ses abonnements et effectue un paiement global.
Les abonnés issus d'associations adhérentes **FAMM, FAMO** ou **FME** doivent impérativement passer par leur propre fédération qui adressera à la FMBDS un seul paiement avec une seule liste d'abonnés.

Le paiement doit être rédigé à l'ordre de la FMBDS, au plus tard le 28 février, avec la liste actualisée des abonnés et leur adresse complète, soulignant les nouveaux abonnés, les changements d'adresse et les suppressions d'abonnements. En cas de virement, envoyer la liste par email.

Document à retourner renseigné par mail : abonnements@fmbds.org
ou par courrier postal à :

- Abonnement 2026 au Bulletin mycologique et botanique Dauphiné-Savoie